

## Evolution DGH collège 59 – comparaisons et analyses

Les comparaisons de données ont été faites à partir des documents préparatoires fournis par la DSDEN59 chaque année, au mois de janvier, pour préparer les instances départementales.

### 1. Evolution des DGH collèges 59 depuis la rentrée 2017 (dernière rentrée que Jean-Michel Blanquer n'a pas préparée)

	HP clg	HSA clg	HP segpa	HSA segpa	Elèves clg	Taux HSA clg	Taux HSA SEGPA
2017	111757,3	6178	10104,4	653	89760	5,24%	6,07%
2018	111020,7	6513	9614,6	854	90249	5,54%	8,16%
2019	110487,7	6816	9394,7	898	90319	5,81%	8,72%
2020	110563,1	6989	9244,8	878	90363	5,95%	8,67%
<b>2021</b>	<b>109590,9</b>	<b>7665</b>	<b>9107,5</b>	<b>955</b>	<b>90329</b>	<b>6,54%</b>	<b>9,49%</b>
Différence 2018	-736,6	335	-489,8	201	489		
Différence 2019	-533	303	-219,9	44	70		
Différence 2020	75,4	173	-149,9	-20	44		
Différence 2021	-972,2	676	-137,3	77	-34		
Total 2017 – 2021	-2166,4	1487	-996,9	302	569		
Augmentation HSA depuis 2017 :		24,1%		46,2%			



La rentrée 2021 se prépare avec 972 HP en moins par rapport à la rentrée 2020. **Cela représente une perte de 54 postes pour les 202 collèges du nord avec une prévision d'effectifs stables.** C'est la plus grosse perte d'emplois depuis 4 ans alors que nous sommes en pleine crise sanitaire ! Les HSA sont en forte hausse (+1487 heures) et représentent maintenant 6,5 % de la dotation départementale, c'est un taux jamais atteint dans les collèges du nord même sous la présidence de Sarkozy.

Si on regarde maintenant l'évolution de la dotation départementale depuis 2017, **on constate que c'est 2166 HP qui ont été supprimées soit 120 postes rien que dans les collèges du nord** alors que le nombre d'élèves n'a pas diminué. Il a même augmenté de plus de 500 élèves. Dans le même temps, les HSA ont augmenté de 45 %, un autre triste record pour les collèges du département.

Les SEGPA n'ont pas été épargnées et perdent des moyens humains chaque année. Tout semble fait pour renvoyer la prise en charge des élèves en très grandes difficultés vers les classes « ordinaires », pleines à craquer !

### 2. Evolution des effectifs

Nb élèves	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	Dif 2021 – 20	Dif 2021 – 2017
REP+ / grA	11057	11476	11797	12043	12252	14232	1980	2756
REP / grB	18948	18964	19580	19602	19437	18094	-1343	-870
Gr1 / grC	18700	18618	18657	18422	18491	18384	-107	-234
Gr2 / grD	41009	40702	40215	40252	40183	39619	-564	-1083

Les effectifs sont en hausse dans les collèges les plus défavorisés (groupe A) pendant qu'ils diminuent dans les autres groupes. Si on isole les 31 REP+ et les 45 REP du département, on voit que les effectifs sont en hausse dans ces deux catégories de collèges de l'éducation prioritaire.

Si on isole les 31 REP+ et 45 REP Comme avant 2020/21		
Nb élèves	2021/20	Dif 2021 – 2017
REP+	12657	1181
REP	19372	408

### 3. Evolution des modes de calcul des DGH des collèges 59 / choix départementaux

Depuis 2018, les modes de calcul des DGH choisis par le DASEN pour déterminer les DGH des collèges ne cessent de changer.

- En 2018 : Depuis la dernière carte de l'éducation prioritaire, les seuils théoriques d'élèves par classe qui déterminent le nombre de divisions par niveau étaient stables. En 2018, tous les seuils de tous les groupes de

collèges sont augmentés. D'après nos calculs, ce « tour de passe-passe » a supprimé 45 divisions dans les collèges du nord.

→ Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement

- collèges REP+ : 22,99 à tous les niveaux.
- Collèges REP : 24,99 pour tous les niveaux sauf pour les collèges ECLAIR ayant intégré le REP en 2015.
- Collèges ex ECLAIR ayant intégré le REP à la rentrée 2015 : 23,20 en 6<sup>ème</sup> et 23,69 à pour les autres niveaux.
- Collèges du gr 1 hors réseau : 26,49 en 6<sup>ème</sup>, 27,49 en 5<sup>ème</sup>, 28,49 pour les autres niveaux sauf pour les collèges RRS ayant intégré le gr 1 hors réseau à la rentrée 2015.
- Collèges RRS ayant intégré le gr 1 hors réseau : 25,20 en 6<sup>ème</sup>, 25,99 pour les autres niveaux.
- Collèges du gr2 : 27,99 en 6<sup>ème</sup> et 29,99 pour les autres niveaux.



Rentrée 2018

→ Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement

- collèges REP+ : 23,49 à tous les niveaux.
- Collèges REP : 25,49 pour tous les niveaux
- Collèges du gr 1 hors réseau : 26,99 en 6<sup>ème</sup>, 27,99 en 5<sup>ème</sup>, 28,99 pour les autres niveaux
- Collèges du gr2 hors réseau: 28,99 en 6<sup>ème</sup> et 29,99 pour les autres niveaux.

- En 2020 : les catégories d'établissements sont abandonnées, la DSDEN59 et le DASEN déterminent 4 groupes en fonction de l'IPS moyen de chaque collège. Si ce critère peut paraître juste et équitable (*même si son calcul nous paraît de plus en plus opaque*) afin d'identifier les établissements qui accueillent les élèves les plus défavorisés, son utilisation avec une enveloppe restreinte de moyens n'améliorera que peu de situations d'établissements et surtout, cela se fera au détriment d'autres, notamment des établissements en éducation prioritaire.

→ Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'IPS de l'établissement.

- IPS entre 58,80 et 75,50 : 23,49 à tous les niveaux.
- IPS entre 75,90 et 84,60 : 25,49 pour tous les niveaux
- IPS entre 84,70 et 92,70 : 26,99 en 6<sup>ème</sup>, 27,99 en 5<sup>ème</sup>, 28,99 pour les autres niveaux
- IPS > 92,90 : 28,99 en 6<sup>ème</sup> et 29,99 pour les autres niveaux.

- Rentrée 2021 : comme nous le craignons en 2020, l'IPS devient un nouveau levier pour l'administration, en plus du nombre d'élèves par division, afin d'absorber et masquer les suppressions de postes. Avec ce mode de calcul, il suffit à l'administration d'ajuster les « encadrements » d'IPS de chaque groupe pour déterminer combien d'établissements rentrent dans chacun d'eux chaque année. **Le classement en éducation prioritaire n'est plus regardé, un signe très inquiétant à l'aube d'une réforme (suppression?) de l'éducation prioritaire.**

→ Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'IPS de l'établissement.

- Groupe A : IPS entre 60,50 et 75,80 : 23,99 à tous les niveaux.
- Groupe B : IPS entre 76,8 et 84,30 : 25,49 pour tous les niveaux
- Groupe C : IPS entre 84,40 et 93 : 26,99 en 6<sup>ème</sup>, 27,99 en 5<sup>ème</sup>, 28,99 pour les autres niveaux
- Groupe D : IPS > 93 : 28,99 en 6<sup>ème</sup> et 29,99 pour les autres niveaux.

Alors que le groupe A accueille les 35 collèges les plus défavorisés du département, le nombre d'élèves par classe est une nouvelle fois augmenté (après 2018). **Ces changements permettent à l'administration de supprimer 17 divisions par rapport au mode de calcul utilisé en 2020, la plupart de ces 17 suppressions se font dans des collèges de l'éducation prioritaire.**

#### 4. L'IPS, un indicateur plus juste ?



L'utilisation de l'IPS pour déterminer les moyens d'un établissement est souvent mis en avant par l'administration comme étant plus juste pour les établissements. Difficile d'aller contre cela si c'est réellement le cas pour les collèges mais est-ce vraiment le cas dans un département où les difficultés sont nombreuses dans les collèges ?

On trouve un autre indicateur sur les documents préparatoires de l'administration : le H/E\* ou nombre d'heures par élève. Cet indicateur est utilisé chaque année par l'administration pour démontrer que les conditions d'enseignements ne sont pas dégradées dans les établissements. Par exemple, on nous dit que le H/E départemental (1,25) des collèges n'est pas dégradé depuis plusieurs années et donc, que les choix faits sont les bons... Globalement, c'est vrai, mais si on regarde l'évolution de ce H/E dans chaque catégorie d'établissements, l'histoire n'est pas aussi belle que ce que l'on veut nous raconter.

\*H/E = (heures part A + heures part C des DGH) / nombre d'élèves

Jusqu'à la rentrée 2019, les 31 REP+ et les 45 REP étaient regroupés dans deux groupes distincts des autres collèges que l'on retrouvait dans les groupes 1 et 2. Depuis la rentrée 2020, les établissements sont classés à partir de leur IPS dans 4 groupes. Dans le groupe A, celui qui accueillera les 35 collèges les plus défavorisés à la rentrée 2021, on trouve : 26 REP+ et 9 REP. Dans le groupe B, on trouve 42 collèges : 3 REP+, 28 REP et 11 collèges hors éducation prioritaire.

IPS	2020	2021
nb etb grA (plus faibles IPS)	32	35
nb etb grB	45	42
nb etb grC	44	44
nb etb grD	80	80
Total	201	201

H/E Moyen	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
REP+ / grA	1,64	<b>1,63</b>	1,58	1,58	1,56 / 1,53	<b>1,51</b>
REP / grB	1,35	1,35	1,34	1,34	1,34	1,33
Gr1 / grC	1,22	1,22	1,21	1,21	1,22	1,22
Gr2 / grD	1,14	1,14	1,13	1,13	1,13	1,13
Département	1,26	1,26	1,25	1,25	1,25	1,25

H/E	2021/22
REP+	1,53
REP	1,32

Si on compare le H/E de chaque groupe d'établissements, on s'aperçoit que les groupes qui accueillent les collèges les « moins défavorisés » ont leur H/E stable depuis plusieurs années quel que soit le mode de calcul des DGH. Par contre, lorsqu'on regarde les deux groupes qui accueillent les collèges défavorisés (REP avant et Groupe B maintenant) et très défavorisés (REP+ avant et Groupe A maintenant), la baisse de leur H/E est pleinement visible notamment pour les collèges les plus défavorisés. En effet, avec un H/E de 1,51 à la rentrée 2021 contre 1,63\* à la rentrée 2017 (\* en 2017, il n'y avait que les 31 REP+ dans ce groupe), c'est une perte de moyens estimée à 1636 heures soit 91 postes pour les collèges de ce groupe A. Si on isole maintenant les 31 REP+ du département, leur H/E est de 1,53, ce qui représente une perte estimée à 1265 heures soit 70 postes depuis 2017. La perte est moindre mais bien réelle également pour les 45 REP du département. C'est pourtant dans les établissements REP+ et REP que l'on trouve la hausse des effectifs (voir 2.).

**La politique de suppressions de postes du gouvernement et de Jean-Michel Blanquer est donc, en grande partie, reportée sur les établissements défavorisés sans pour autant améliorer la situation des autres groupes de collèges. L'administration peut choisir n'importe quel critère ou mode de calcul pour essayer de faire passer une dégradation pour un progrès, la réalité des chiffres est tout autre.**

**Avec l'IPS moyen des collèges qui est à 90,8 (103 au niveau national), avec près de 78 % des collèges du nord (158 collèges sur 202) qui ont un IPS inférieur à l'IPS moyen national, c'est davantage de moyens dont ont besoin les collèges plutôt que d'un énième mode de calcul utilisé par l'administration pour masquer et gérer la pénurie qu'elle est la seule à créer !**

IPS collèges 59	2020	2021
IPS mini	58,8	60,5
IPS moyen	90,6	90,8
IPS max	131,2*	130,5

\* IPS collège école européenne de Lille : 138,1

